



# APPEL AUX DONS

En cette fin d'année 2018, la FARAPEJ lance un appel à la générosité de vos membres adhérents et bénévoles, pour l'aider à poursuivre son engagement et développer ses actions. La diffusion de cet appel est primordiale pour nous permettre de poursuivre l'ensemble de nos activités, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. En effet, la fédération fait face à une situation budgétaire particulièrement compliquée.

**Quelle est la situation budgétaire de la fédération ?** Pour terminer l'exercice 2018 à l'équilibre, la FARAPEJ a besoin encore de récolter une somme importante afin de pouvoir assumer financièrement ses charges courantes.

**Pourquoi vous solliciter ?** Grâce à vos dons, la fédération peut disposer de fonds propres qu'elle peut affecter, entre autre, à son fonctionnement quotidien contrairement à de nombreuses subventions publiques ou privées qui excluent la plupart du temps le financement de gestion courante des associations.

**Pourquoi cette situation ?** L'année 2018 a été marquée par un désengagement financier de l'État vis-à-vis du monde associatif, qui se traduit concrètement par une diminution du montant des subventions accordées mais aussi par la suppression de dispositifs d'aide à l'emploi (contrats aidés). Les associations se doivent donc de chercher de nouvelles sources de financement pour poursuivre et développer leur action et parfois pour assurer leur survie.

**Comment nous aider ?** Pour les individus, le plus simple, pour nous comme pour vous, est d'effectuer un [don directement en ligne](#) !

Pour les associations adhérentes, vous pouvez également faire un don ou une cotisation de soutien à la fédération, diffuser notre appel dans votre réseau et, si vous le souhaitez, encourager celles et ceux de vos membres qui sont particulièrement intéressés par les actions de la FARAPEJ à adhérer à titre individuel à la FARAPEJ.

Vous pouvez relayer cet appel sur Facebook via ce lien : 

ou en diffusant le lien vers l'appel aux dons sur notre [site](#) sur d'autres réseaux sociaux

## DON EN LIGNE

**Le montant de votre don est déductible à 66% de votre impôt sur le revenu (IR), dans la limite de dons représentant 20% de votre revenu imposable.**

Exemple de déduction d'impôt :

Vous donnez à la FARAPEJ **50€** > Vous déduisez **33€** de votre IR > Votre don vous revient à **17€**  
Vous donnez à la FARAPEJ **100€** > Vous déduisez **66€** de votre IR > Votre don vous revient à **34€**  
Vous donnez à la FARAPEJ **200€** > Vous déduisez **132€** de votre IR > Votre don vous revient à **68€**

Votre reçu fiscal vous sera envoyé par email ou par courrier postal

## Quelles ont été les actions de la fédération en 2018 ?

Depuis le début de l'année, la FARAPEJ s'est investie dans des activités au service de l'ensemble de ses membres, à la fois auprès des associations et auprès des adhérentes et adhérents individuels. Ces derniers mois, la Fédération a,

### Sur les questions associatives et fédérales:

- agrandi son réseau en accueillant 6 nouvelles associations (*Auxilia*, *ACJ 92*, *ECTI*, *Médiation Opportunités & Perspectives*, *l'Étincelle*, *Karayb Unity*), à dimensions nationales, régionales ou locales, en métropole ou outre-mer, et sur les différents champs d'action des associations de la FARAPEJ.
- contribué à l'organisation des Journées Nationales Prison 2018, organisé des événements de sensibilisation et de réflexion sur la thématique prison-justice, soutenue ses associations dans la mise en place de tels événements.
- initié un cycle de conférences-débats sur les prisons du Monde (deux réunions au dernier trimestre 2018).
- poursuivi le développement de son action de formation (organisé 22 formations pour 346 stagiaires originaires de 44 associations, le [catalogue des formations 2019](#) est consultable en ligne).
- accueilli 80 personnes aux Journées annuelles de réflexion lors de l'Assemblée générale 2017,
- diffusé des informations à ses associations et adhérents sur l'actualité prison justice, la jurisprudence de la CEDH, l'évolution de population carcérale et plus généralement sur les actions des associations du réseau à travers sa lettre d'information: [http://lettre.farapej.fr/Lettre\\_38.pdf](http://lettre.farapej.fr/Lettre_38.pdf)
- publié un nouveau numéro de la revue Prison-Justice avec deux dossiers: la partie Réflexion présente un dossier intitulé «Faut-il revisiter les fondements de la justice pénale?»; la partie Action propose quant à elle un dossier intitulé; «Faire vivre le projet associatif : avec quels acteurs?». La FARAPEJ a également engagé un travail d'audit et de refonte de l'ensemble de ses publications pour 2019.
- représenté son réseau auprès de différentes instances nationale ou décentralisées: cabinet du premier ministre, cabinet de la Garde des Sceaux, commissions parlementaires, direction de l'administration pénitentiaire, auprès des services ministériels de la vie associative ou de la cohésion sociale, auprès de directions interrégionales des services pénitentiaires, auprès du contrôle général des lieux de privation de liberté, à l'observatoire de la récidive et de la désistance, etc.
- tout au long de l'année 2018, la FARAPEJ a effectué un travail sur son projet associatif pour présenter et soumettre au vote de ses adhérents lors de son Assemblée générale des 15 et 16 mars 2019, un projet associatif renouvelé.

### Sur les questions Prison-Justice:

- participé à la promotion des sanctions appliquées dans la communauté, en poursuivant le plaidoyer pour la promotion de la contrainte pénale que le projet de loi de programmation 2019-2022 et de réforme de la justice va malheureusement abolir, et en soutenant le tour de France du TIG organisé par Chantiers-Passerelles et en intervenant lors de la clôture de cet événement,
- poursuivi la diffusion de nos dix propositions sur la surpopulation carcérale et, actualisé le [contre rapport](#) sur la surpopulation et produit une [synthèse](#) du rapport et des propositions,
- participé, avec d'autres associations, à divers plaidoyers auprès des pouvoirs publics, en plus de nos axes sur la surpopulation carcérale, le TIG et de la contrainte pénale: la FARAPEJ s'est mobilisée sur la question des décès et des suicides en prison, sur la question de la dimension et des modalités de conception des établissements pénitentiaires de demain, sur la question du numérique et de l'internet en prison, sur la place des associations en milieu carcéral et le partenariat des associations avec les

pouvoirs publics, sur la justice restaurative, sur les conditions de sortie de prison, le budget de la justice,  
...

- rédigé un nouveau rapport sur l'état des prisons françaises, publié sur la plateforme Prison-Insider: <https://www.prison-insider.com/fichepays/prisons-france>. La préparation du rapport sur l'année 2018 est en cours.

La mission de la FARAPEJ à vos côtés reste plus que jamais essentielle : contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice et limiter les effets destructeurs de la prison, dans un contexte de surpopulation et d'inflation carcérales, toujours plus inquiétant.

**MERCI de diffuser cet appel auprès de vos membres adhérents et bénévoles ! La  
fédération compte sur vous !**